



Accueil des familles à la maison de naissance TERRANGA

Modalités et conditions

Raison d'être de la maison de naissance « Terranga »

La maison de naissance « Terranga » est un lieu d'accueil des familles pour la naissance de leur enfant, dans la liberté, le respect et la sécurité.

Les sages-femmes proposent un suivi global et personnalisé pendant la grossesse, l'accouchement et les suites de couches. Elles ont à cœur de proposer un espace sécuritaire, de confiance permettant une venue au monde du bébé dans la conscience, la douceur et l'intimité.

Elles travaillent en collaboration avec les gynécologues de ville et l'équipe obstétricale et pédiatrique de l'hôpital de Sion ainsi que les pédiatres de ville.

Critères d'éligibilité

La maison de naissance « Terranga » accompagne toutes les familles qui attendent un bébé dont la grossesse est harmonieuse, unique, et sans pathologies.

Pas d'antécédent de césarienne pour l'accouchement précédent.

Les naissances sont possibles uniquement de 37 semaines à 42 semaines d'aménorrhées.

La présentation du fœtus est céphalique.

Personnes présentes à l'accouchement

La parturiente doit être accompagnée de la personne de son choix.
Une 2ème sage-femme est systématiquement appelée pour la naissance.

Retour à domicile

Les parents auront au préalable choisi un pédiatre, l'auront averti du projet de naissance et donneront son nom à la sage-femme durant la grossesse.

Le pédiatre de ville ou le médecin assistant de pédiatrie effectue le 1^{er} examen du nourrisson dans les 24 premières heures de vie. Le nouveau-né reçoit une ampoule de vitamine K à la naissance, au 3ème jour et à 1 mois de vie. Une mesure de la saturation est effectuée à 6h de vie chez le bébé.

Le pédiatre prescrira la prophylaxie en vitamine D.

Un rdv sera organisé pour le dépistage de la surdit   à l'h  pital de Sion. (num  ro : 027 603 41 61).

Le retour    domicile se fait d  s que la sant   et la s  curit   de maman et de b  b   est assur  e.

Une deuxi  me visite chez le p  diatre est effectu  e dans le courant de la 1  re semaine.

La sage-femme visite la famille quotidiennement les 3-4 premiers jours puis selon la situation et les besoins.

Transfert    l'h  pital de Sion

Les naissances qui ont lieu    la maison de naissance « Terranga » sont sous la responsabilit   de la sage-femme qui les accompagne.

Seule la sage-femme est habilit  e    d  cider d'un transfert    l'h  pital    tout moment, en collaboration avec l'  quipe obst  tricale de l'h  pital de Sion.

Prestations sages-femmes

Le suivi de grossesse, de l'accouchement et des suites de couches est remboursé par l'assurance de base LAMal.

La préparation à la naissance est remboursée à hauteur de 150.- par l'assurance de base, le reste est à charge des parents, sachant que l'assurance complémentaire peut parfois prendre en charge un montant donné.

3 échographies sont demandées par la sage-femme (12, 22 et 32 semaines d'aménorrhées).

7 contrôles de grossesse peuvent être effectués par la sage-femme. Son suivi se base sur les recommandations suisses de gynécologie et d'obstétrique. Elle travaille en collaboration avec le gynécologue et pédiatre traitant. Elle est en droit de demander des examens ou des échographies supplémentaires si elle estime que cela est nécessaire.

La sage-femme qui assure un suivi global est de garde pour sa patiente 24h/ 24 et 7j/7 de 37 à 42 SA.

Elle peut se faire remplacer ponctuellement par une collègue, en avertissant sa patiente.